

**BULLETIN**

DU

**Musée royal d'Histoire  
naturelle de Belgique**

Tome XI, n° 12.

Bruxelles, avril 1935.

**MEDEDEELINGEN**

VAN HET

**Koninklijk Natuurhistorisch  
Museum van België**

Deel XI, n° 12.

Brussel, April 1935.

**NOTE SUR DES EMPREINTES FOSSILES  
DU SIEGENIEN INFÉRIEUR DU BASSIN DE LAROCHE,**

par Eug. MAILLIEUX (Bruxelles).

Une plaquette de roche schisto-gréseuse, fortement micacée, à aspect de psammite, de teinte noirâtre, fut recueillie le 10 octobre 1873 par François Crépin entre Laroche et Samrée; elle porte en creux, sur la face supérieure, des empreintes de gouttes de pluie et, sur la face inférieure, les empreintes en relief de traces laissées vraisemblablement par la marche d'un organisme. L'étiquette, de la main de Crépin, porte, outre les indications de provenance énoncées ci-dessus, la mention « Cb. ou G. ».

La région comprise entre Laroche et Samrée offre, ainsi qu'il appert des recherches d'Asselberghs et de Leblanc (1), la succession des couches suivantes, en marchant du Sud vers le Nord :

Siegenien supérieur Sg 3 (2).

Siegenien moyen Sg 2.

Siegenien inférieur Sg 1.

Gedinnien.

(1) ASSELBERGHS et LEBLANC. — *Le Dévonien inférieur du Bassin de Laroche*. — Mém. Inst. géol. Université de Louvain, VIII, 1, 1934, pp. 51 et seq. et pl. II.

(2) Ces notations sont celles adoptées par les deux auteurs précités et ne correspondent pas à celles que j'utilise. Sg 3 *sensu* Asselberghs correspond à mes notations Sg 4 + H<sub>1</sub>; Sg 2 du même auteur est l'équivalent de ma notation Sg 3; enfin, le Siegenien inférieur Sg 1 au sens d'Asselberghs est noté par moi Sg 2, du fait que je considère les schistes de Saint-Hubert comme correspondant aux Tonschiefer-schichten, base des Siegenerschichten.

Le Mémoire d'Asselberghs et Leblanc ne fait nulle part mention de roches d'aspect psammitique ni dans le Gedinnien, ni dans le Siegenien inférieur de la région dont il s'agit. Cependant, la roche recueillie par Crépin ne peut provenir que de l'un de ces deux horizons; je n'ai trouvé, dans tous les cas, nulle part, dans le bassin de Laroche, de roches de cette nature ni dans la grauwacke inférieure, ni dans la grauwacke supérieure, ni dans les phyllades noirs de Laroche, et Asselberghs et Leblanc n'en mentionnent pas non plus.

Le point précis de la trouvaille de Crépin n'est pas indiqué, de sorte qu'il subsiste un certain doute au sujet du niveau auquel appartiennent les couches qu'il a explorées. Sa notation « Cb. ou G. » n'est pas de nature à nous éclairer puisqu'il s'agit de couches siegeniennes (Cb.) ou gedinniennes (G.). Je pense toutefois qu'il ne peut être question d'un autre niveau que de ce qu'Asselberghs considère comme le Siegenien inférieur Sg 1, constitué d'un mélange de quartzites, de phyllades et de quartzophyllades foncés où la présence de roches psammitiques du genre de la plaquette dont il est ici question, est des plus probables. Le gisement découvert par F. Crépin se trouve vraisemblablement à proximité d'un petit affluent de gauche du ruisseau des Pierreux, au Nord-Est de Laroche.

La plaquette de psammite mesure environ 12 centimètres selon son plus grand axe et 8 centimètres dans le sens de son plus petit diamètre. La face supérieure est couverte de cupules de contour subcirculaire à ovale, irrégulièrement disséminées, et dont certaines chevauchent les unes sur les autres. Le diamètre de ces cupules varie entre 1,5 millimètre et 5 à 6 millimètres. Cette face offre l'aspect d'un sol meuble battu par une pluie serrée, tombant plutôt dans un sens oblique (voir fig. a).

La face inférieure de la plaquette montre une série d'empreintes assez régulières et régulièrement alignées, en forme de courts bâtonnets d'environ 5 millimètres de longueur et 1.5 millimètre de largeur, disposés à la suite les uns des autres en ordre parallèle au sens de la longueur. L'empreinte est malheureusement très incomplète et, à certains endroits, la piste paraît avoir été doublée d'une seconde piste parallèle à la première et distante d'environ 11 à 12 millimètres de celle-ci.

Des empreintes assez semblables à ces pistes ont été figurées et décrites récemment par G. Dahmer (3); elles proviennent des

(3) G. DAHMER.— *Die Fauna der Seifener Schichten (Siegenstufe)*. — Abh. Preuss. Geol. Landesanst., N. F., 147, 1934, p. 83, pl. 8, fig. 7.

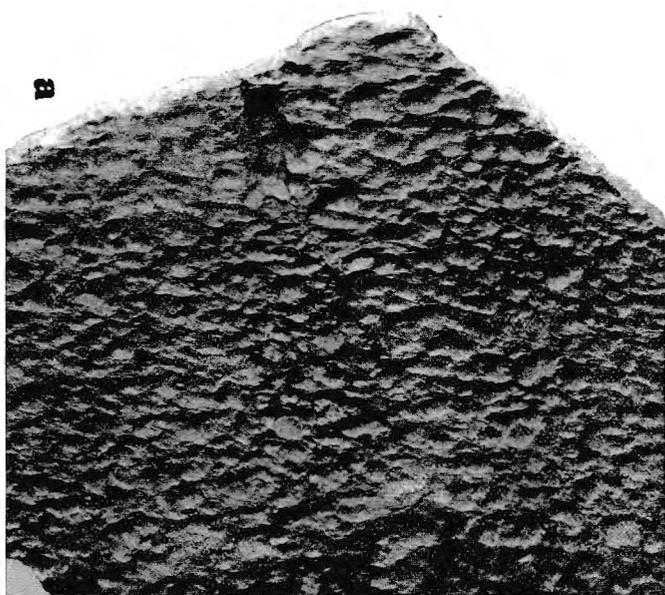


Fig. a. — Empreintes de gouttes de pluie.

Fig. b. — ? Traces de la marche d'un animal (Arthropode?).

*Gisement* : Entre Laroche et Samrée.

*Horizon stratigraphique* : Siegenien, quartzophyllades du facies d'Anlier (Sg 1 *sensu* Asselberghs, Sg 2 *sensu* Mailieux).

I. G. 3221. (N. B. : les deux figures ci-dessus ne sont que des parties de la plaquette de psammite.)

couches à faune marine du gisement bien connu de Seifen. De telles empreintes restent naturellement très problématiques, et ne peuvent être interprétées qu'avec la plus grande prudence. Je pense cependant qu'en ce qui concerne les empreintes du bassin de Laroche, il ne serait guère possible de les attribuer à un autre organisme qu'à un Arthropode (Trilobite? ou Mérostomate?) pour autant qu'il s'agisse, bien entendu, d'une piste d'animal.

Les empreintes de gouttes de pluie indiquent que les sédiments qui en ont gardé les traces furent soumis à des phases d'émergence temporaire, et que le voisinage d'un rivage a dû être proche. Les pistes paraissant dues à la marche d'un organisme ont pu se produire sous l'eau, ou sur une surface émergée.

Pour l'orientation de la plaquette, je me suis naturellement basé sur les empreintes en creux de gouttes de pluie pour considérer la face où elles sont imprimées comme la face supérieure de la plaquette; cette interprétation est confirmée par le fait que l'autre face de la plaquette porte en relief, l'empreinte des pistes.

